

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2022

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 90

Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 59

Nombre de Procurations : 20 Nombre de Votants : 79

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

<u>Présents</u>: <u>Titulaires</u>: Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Jean-Luc BECQUET,

Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Philippe ROUX, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Gérard NAIRAT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Gilles ARPAILLANGES, Gérard GREFFE, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric

SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants: M. Thierry DUBUISSON, (suppléant de M. Christian GHISLAIN – CORCELLES-LES-ARTS),

M. Michel ROY (suppléant de M. DENIZOT Marc – CORMOT-VAUCHIGNON),

Mme Marie-Claude BELORGEY (suppléante de M. Christian POULLEAU – MOLINOT), M. FOLLEAT Emmanuel (suppléant de M. Olivier MENAGER – PARIS-L'HOPITAL),

Mme Sophie JACQUET (Suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),

Délégués ayant donné procuration :

M. Gérard ROY à M. Michel QUINET,

Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme FOUGERE,

Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,

M. Stéphane DAHLEN à M. Pierre BOLZE,

Mme Ariane DIERICKX à M. Jean-Luc BECQUET,

M. Alexis FAIVRE à M. Jean-Luc BECQUET,

M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Anne CAILLAUD,

Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL

Mme Olivia PUSSET, à Mme Marie-France BRAVARD,

M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,

Mme Sihème REZIGUE à Mme Sophie LEFAIX,

M. Pascal HUGUENIN à M. Sylvain JACOB,

Mme Delphine SAVARY à M. Sébastien LAURENT,

Mme Patricia ROSSIGNOL à M. Gérard NAIRAT,

Mme Estelle BRUNAUD à M. Denis THOMAS,

M. Michel BOULEY à M. FOLLEAT,

Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,

M. Guy DROMARD à M. Jean-Christophe VALLET,

M. Rémi CHAMPAUD à M. Denis THOMAS,

M. Guy VADROT à Mme Céline DANCER,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Richard BENINGER, Yves PYS, Sandrine ARRAULT, Olivier ATHANASE, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON.

Secrétaire: M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le vingt-huit mars deux mille vingt deux, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné Président de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 FEVRIER 2022 Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> ADOPTE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2022.

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – <u>Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau</u>

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil Communautaire, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

➤ PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 11 février 2022 et le 10 mars 2022 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la présente délibération.

Rapport n° 2 – FEDEER Axe Urbain : Candidature de la Communauté d'Agglomération

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré, par 78 voix pour, M. JACOB ne prend pas part au vote,

- AUTORISE le dépôt d'une candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Bourgogne Franche Comté auprès des territoires urbains de la région pour mettre en œuvre la partie du PO FEDER-FSE 2021-2027 consacrée au développement urbain,
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

Rapport n° 3 – Modification du SMET 71

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L. 2121-21 alinéa 7 du CGCT,

- DESIGNE M. Jean-Noël MORY pour siéger au sein du SMET 71, en remplacement de Mme DI MEGLIO,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 4 - Mise en place du Comité Social Territorial

(Rapporteur: M. Denis THOMAS)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE le nombre de représentants du personnel à 4 Titulaires et 4 Suppléants,
- ➤ DECIDE de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, soit 4 Titulaires et 4 Suppléants,
- ➤ DECIDE le recueil par le CST (formation plénière et formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail) de l'avis des représentants de l'établissement, sur l'ensemble des questions, telles que jointes en annexe à la délibération prise à cet effet, sur lesquelles ces instances émettent un avis.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 5 - Adhésion au contrat d'itinérance du Canal du Centre

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE les termes du Contrat d'itinérance du canal du Centre pour la période 2021-2025,
- ➤ AUTORISE le Président à signer le Contrat d'itinérance du canal du Centre pour la période 2021-2025,
- > AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document afférent et effectuer toute démarche.

Rapport n° 6 – Gestion des Ressources Humaines

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- > APPROUVE le tableau des effectifs arrêté au 31 mars 2022, joint en annexe,
- ➤ DECIDE la mise en œuvre du dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- APPROUVE ses modalités de mises en œuvre telles que décrites dans la délibération prise à cet effet, et dans les tableaux joints en annexe à la délibération,
- ➤ AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré par 77 voix pour et 2 abstentions,

➤ PREND ACTE du rapport sur la situation comparée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, annexé à la présente délibération.

Rapport n° 7 – <u>Création d'un budget annexe pour l'aménagement de la zone d'activités « En</u> Carrouge » à NOLAY

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un budget annexe sur la zone d'activité « en Carouge » sur la commune de NOLAY, dans le champ d'application de la TVA.

Rapport n° 8 – Approbation du Plan Climat Air Energie Territoriale 2022-2027

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ➤ ADOPTE le nouveau PCAET portant sur la période 2022-2027, annexé à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche afférente au PCAET, et à signer, le cas échéant, tout document,
- ➤ AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter toutes les aides financières entrant dans le champ du PCAET, et à signer, le cas échéant, les documents correspondants,
- ➤ AUTORISE le Président ou son représentant et effectuer toute démarche afférente à la labellisation CIT'ergie® (devenu Climat-Air-Energie), et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 9 - Rénovation de la piste d'athlétisme : actualisation du Plan de Financement

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- > APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel,
- ➤ AUTORISE le Président à lancer cette opération dans les conditions indiquées et notamment à solliciter les différents partenaires institutionnels pouvant apporter leur concours (Etat, Région, Département ou tout autre financeur),
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Rapport n° 10 – Compte de gestion 2021

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE le compte de gestion 2021, tel qu'il est présenté dans la délibération prie à cet effet,
- NOTE que ce compte de gestion est consultable auprès des services financiers de la Communauté d'Agglomération.

Rapport n° 11 – Compte Administratif 2021

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 76 voix pour, 2 abstentions, le Président ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote,

- > APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2021
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- > ARRETE les résultats définitifs de l'exercice.

Rapport n° 12 – Affectation des résultats 2021

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ APPROUVE par budget l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Rapport n° 13 - Budget Primitif 2022

(Rapporteur: M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré par 77 voix pour et 2 abstentions,

- ➤ ADOPTE l'ensemble des Budgets Primitifs de 2022 présentés dans la délibération prise à cet effet, les maquettes budgétaires officielles sont librement consultables à la Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions et à signer, le cas échéant, les documents contractuels s'y rapportant.

Rapport n° 14 - Vote des taux de fiscalité

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux de fiscalité locale, pour l'année 2022, comme suit :

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	22,19 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	1,8 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,17 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	
Zone 1 : Communes du Pays Beaunois	9,90 %
Zone 2 : BEAUNE	6,25 %
- Versement Transport	0,60 %

Rapport n° 15 - Accompagnement financier aux associations et organismes partenaires

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution des subventions allouées aux différentes associations, selon le détail annexé à la délibération prise à cet effet,
- PREND ACTE des montants prévisionnels des contributions, selon le détail annexé à la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE la reconduction des adhésions forfaitaires, selon le détail annexé à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les deux écoles de musique.

Rapport n° 16 - Fixation des tarifs des prestations communautaires

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- > ADOPTE les grilles tarifaires des prestations communautaires suivantes :
 - Petite Enfance,
 - Equipements sportifs,
 - Conservatoire à rayonnement intercommunal,
 - Ecole des Beaux-Arts,
 - Transports,
 - Déchets et ordures ménagères

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 77 voix pour et 2 voix contre,

ADOPTE la grille tarifaire des prestations périscolaires et extrascolaires dans les conditions récapitulées en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 17 - Autorisation de programme et Crédits de paiement

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les créations, modifications et clôtures des APCP dont le détail est communiqué en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 18 – <u>Provisions pour risques d'impayés</u>

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ APPROUVE les constitutions et reprises de provisions pour risques présentées en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 19 – Approbation des attributions de compensation 2022

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE, pour chaque commune, le montant des attributions de Compensation tel qu'il figure en annexe à la délibération prise à cet effet,
- > AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Rapport n° 20 – <u>Convention de facturation et reversement de la redevance assainissement pour la Commune de CHAUDENAY</u>

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ➤ DECIDE de confier la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement de la commune de Chaudenay à Suez,
- > AUTORISE le Président ou son représentant à faire toute démarche et à signer la convention jointe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 21 – <u>Valorisation des moyens accordés aux associations, collectivités et organismes</u> par la Communauté d'Agglomération en 2021

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Conseil communautaire,

après en avoir pris connaissance à l'unanimité,

DONNE ACTE au Président de la communication des informations concernant les interventions de la Communauté d'Agglomération au profit du monde associatif.

Rapport n° 22 – <u>Approbation du règlement d'intervention des fonds de concours pour la période</u> 2022-2025

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION) Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement d'intervention relatif à l'obtention des fonds de concours susmentionnés.

L'ordre du jour étant épuisé, et, en l'absence de question diverse, M. le Président lève la séance à 21 H.

Affiché le 4 Avril 2022